



Séance du 7 octobre 2003

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SÉANCE DU MARDI 7 OCTOBRE 2003

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine Mazetier, adjointe au Maire chargée du patrimoine, et la vice-présidence de Monsieur François Loyer.

Assistent à la séance :

Mme Béatrice de Andia, M. Jean-Pierre Babelon, M. Bernard Billaud, M. Jacques Bravo, M. Pierre Casselle, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Jean Dérens, M. Félix Gatier, Mgr. de Germiny, Mme Geneviève Gille, M. Christophe Girard, M. Pierre Joste, M. Jean-Pierre Jouve, M. Michel Junot, M. Wenceslas Kruta, M. Jean-François Légaret, M. Michel Le Moël, M. Jean-Marc Léri, M. Eric Ollivier, Mme Anne Pons, Mlle Bernadette Prévost, M. Christian Prévost-Marcilhacy, M. François Souchal, Mlle Hélène Verlet, M. Robert Werner.

Excusés :

M. Jean-Yves Autexier, Mme Catherine Bersani, Mme Elisabeth de Fresquet, M. Philippe Meyer.

Ordre du jour :

- Actualités : *Informations diverses.*
- Communication scientifique : « L'enceinte des Fossés Jaunes sous l'Orangerie des Tuileries » par Philippe Marquis.
- Examen des demandes de démolitions

ACTUALITES

Informations diverses

- **HISTOIRE ET ENJEUX ACTUELS DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS**

Mme Mazetier, présidente de la séance, rappelle l'attachement du Maire de Paris à la Commission du vieux Paris qui vient de se doter de nouveaux statuts afin de la pérenniser sous la forme juridique du comité consultatif. Elle aborde ensuite la question des **sujets généraux** – comme les petites maisons de faubourg – qui pourraient faire l'objet de séances entières. Il est en effet nécessaire de réfléchir sur l'expression des avis prononcés par la Commission en amont des décisions. Parmi ces grands sujets et enjeux majeurs, Mme Mazetier évoque l'archéologie dont on sait qu'à Paris comme ailleurs la pratique n'est pas facile et que se pose toujours le problème du devenir du résultat des

fouilles. L'équilibre à trouver devant toutes les aspirations patrimoniales d'aujourd'hui est aussi un des grands dossiers auxquels le Maire de Paris est particulièrement sensible. La Commission a été souvent sollicitée et entendue dans le cadre de l'**élaboration du Plan Local d'Urbanisme** ; dans le même temps, un tiers des demandes adressées par les conseils de quartier parisiens à la Direction de l'Urbanisme concernent le patrimoine. Ainsi se dessine une véritable aspiration à la préservation du paysage urbain et de sa diversité et il fait partie des missions de la Commission de réfléchir sur ce qui mérite non seulement protection mais aussi mise en valeur cohérente.

M. Loyer, secrétaire général, souligne que la responsabilité de la Commission est peut-être moins aujourd'hui d'identifier un patrimoine intéressant que de savoir hiérarchiser les demandes et de s'intéresser à des œuvres oubliées car trop quotidiennes. Ainsi, outre le mobilier et la statuaire funéraire, évoqués par Mme Mazetier, la statuaire monumentale sur la voie publique est un des sujets sur lesquels la Commission a un rôle à jouer, parallèlement à l'étude de l'architecture ordinaire. Elle s'y penchera avec ambition puisque, rappelle M. Loyer, le service rattaché à la Commission souhaite à l'avenir intégrer un **volet patrimonial dans le Système d'Information Géographique de la ville**, base de données géante présentée sous forme de carte. Un autre enjeu est le travail des archéologues qui tentent, à partir de cartes anciennes, de faire apparaître les potentialités archéologiques du sous-sol parisien. Il y a donc dans le travail que mène le service de la Commission la volonté de rendre accessible au plus grand nombre (chercheurs et grand public parisien) une information de qualité. Lorsque la Commission s'est créée, la ville de Paris avait de grands projets très ambitieux de transformations urbaines ; la Commission y a joué un rôle fondamental. Créé en 1916, le casier archéologique aboutit onze ans plus tard à une vague de protections au titre des Monuments Historiques. Le service a ensuite maintenu, du temps de Michel Fleury, cette veille attentive du patrimoine parisien.

Sont ensuite abordées les questions relatives aux **nouveaux statuts de la Commission** et le **renouvellement à venir de la moitié de ses membres**. La Commission est encore sous son ancienne configuration, dans une sorte de séance de transition, mais elle va prendre dans un avenir proche la nouvelle forme du Comité consultatif qui est celle qui ressemble le plus à son fonctionnement actuel. Quant au renouvellement des membres, il est lié au rythme des mandatures successives. M. Bravo prend la parole pour se féliciter du changement de statut de la Commission dont il sentait la fragilité des fondements juridiques. Il se déclare également satisfait de la méthode de concertation, à la fois large et transparente, qui a été suivie. Pour l'avenir, M. Bravo estime que si la Commission veut pouvoir suivre les vœux qu'elle prononce et s'assurer qu'ils sont suivis d'effet, il convient de ne pas les multiplier et de leur donner ainsi plus de poids. D'autre part il lui semble important de ne pas donner d'avis, même implicites, sur les permis de construire. Enfin, M. Bravo salue la participation assidue aux séances de ses collègues élus, qui prennent le temps de s'intéresser et se mobiliser aux sujets d'étude de la Commission. M. Bravo se félicite que, dans l'équilibre de la nouvelle Commission, une place plus grande soit accordée aux élus de Paris qui pourront y assumer pleinement leurs responsabilités.

M. Gaudillère, directeur du cabinet du Maire de Paris, prend enfin la parole pour rappeler une nouvelle fois l'importance que le Maire attache à la Commission et à ses délibérations. Il a ainsi tenu à ce que les comptes rendus des séances soient

systématiquement publiés au *Bulletin Municipal Officiel*, et il souhaite également que puisse s'instaurer au Conseil de Paris un débat sur le rapport annuel de la Commission. C'est dans cet état d'esprit qu'il s'est efforcé de donner à la Commission un statut juridique incontestable, tout en lui conservant un caractère d'indépendance intellectuelle fondamental. Le Maire souhaite par ailleurs, comme l'a déjà dit Mme Mazetier, que la Commission ne se contente pas de débattre des seuls permis de démolir, et qu'au-delà se multiplient les débats sur la conservation du patrimoine en général. Il revient à la Commission d'élaborer cet équilibre entre la vie architecturale contemporaine et la nécessité de sauvegarder ce qui nous a été légué et mérite d'être protégé.

COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

« *L'enceinte des Fossés Jaunes sous l'Orangerie des Tuileries* »
**Par Philippe Marquis, conservateur du patrimoine, Département Histoire
de l'Architecture et Archéologie de Paris (D.H.A.A.P.), section
archéologie**

Dans le cadre du projet d'extension du Musée de l'Orangerie des Tuileries, les travaux de fondation entrepris en août 2003 ont fait apparaître un mur à l'emplacement du futur sous-sol du musée. Le DHAAP, en étroite collaboration avec l'Institut National de Recherches Archéologiques et Préventives (INRAP), est intervenu à deux reprises sur le site de l'Orangerie des Tuileries d'août à septembre 2003 puis d'octobre à décembre 2003.

La première fouille a permis de dégager un rempart qui mesure environ soixante mètres jusqu'à la place de la Concorde et se prolonge par un retour de bastion sur la place sur une centaine de mètres. Suite à la découverte de ce rempart dit des « Fossés Jaunes », attribué à une construction de l'ingénieur italien Agostino Ramelli réalisé entre 1583 et 1586, une commission d'experts, convoquée par le ministre de la Culture, a été réunie afin de se prononcer sur la valeur et sur l'opportunité de sa conservation.

L'objectif des deux phases de fouilles consistait donc à reconnaître l'étendue et le degré de conservation du bastion n°1 à l'emplacement du futur musée de l'Orangerie et de fournir au comité d'experts des éléments pour une décision quant au devenir de ces vestiges.

Les résultats de la fouille ont permis d'identifier avec précision le tracé du bastion n° 1 et de confirmer les principales étapes de son histoire, au moins depuis 1580. La date de 1566, établie par les historiens comme celle de la pose de la première pierre et qui explique son nom d'enceinte de Charles IX, n'a pas été pour l'instant confirmée par les données archéologiques.

L'intervention du Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris a joué un rôle déterminant dans l'étude de cette fortification dont on pensait qu'elle avait été totalement arasée. En identifiant les vestiges dégagés comme ceux du bastion n°1, le DHAAP a fourni des éléments indispensables à leur prise en compte archéologique.

EXAMEN DES DEMANDES DE DÉMOLITION

Ces demandes ont été sélectionnées dans la liste complète des demandes en autorisation de démolir déposées entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2003 à la Direction de l'urbanisme.

Distribution et structure

231 RUE SAINT-HONORÉ, 1^e ARR.

Le projet consiste à nettoyer et remettre en valeur l'immeuble des Feuillants, œuvre de l'architecte Jacques-Denis Antoine en 1782. La Commission ne s'oppose pas au projet.

37-41 RUE DE LA VICTOIRE, 9 RUE SAINT-GEORGES, 9^e ARR.

A l'occasion du projet de réhabilitation de cet immeuble construit en 1959 par Jean Balladur, M. Loyer souligne son importance dans l'histoire de l'architecture française contemporaine puisqu'il s'agit de l'un des premiers bâtiments à mur-rideau à Paris. Il est de plus d'un dessin très soigné, comme en témoigne encore l'escalier principal – reproduit dans toutes les revues d'architecture des années 1960 – qui demeure le seul élément d'origine préservé lors de la transformation radicale de l'intérieur dans les années 1980.

La Commission a donc formé le vœu que la façade et l'escalier soient conservés.

Décors et dispositifs intérieurs

2-12 QUAI DU LOUVRE, 1-7 RUE BAILLET, 1-25 RUE DE LA MONNAIE, 77-83 RUE DE RIVOLI, 1^{er} ARR.

La Commission se félicite de la réalisation de l'étude historique qu'elle a demandée pour cet immeuble de la Samaritaine dont l'histoire est particulièrement obscure. A cette occasion, elle rend hommage à Catherine Legros, disparue prématurément. Celle-ci dirigea pendant quinze ans le groupe de recherche en art, histoire, architecture et littérature (GRAHAL), et dont l'étude sur la Samaritaine fut la dernière. La Commission renouvelle par ailleurs son souhait qu'une attention particulière soit portée aux décors intérieurs de ce magasin.

18 RUE CAMBON, 376-378 RUE SAINT-HONORÉ, 1^{er} ARR.

La Commission a déjà émis un vœu pour le respect de la distribution intérieure de l'immeuble voisin de celui dont il est question ici. Elle souhaite étendre ce vœu pour protéger les planchers, les murs et la distribution globale de ce bâtiment. Toutefois des discussions positives étant engagées avec l'architecte chargé du projet, la Commission se contente d'un donné acte.

107 RUE SAINT-ANTOINE, 4^e ARR.

Le propriétaire a déjà supprimé les distributions internes par appartements de cette maison ; il souhaite détruire d'autres éléments secondaires, invisibles de la rue. L'édifice ayant beaucoup perdu de son intérêt, la Commission ne s'y oppose pas.

14 RUE DE VAUGIRARD, 6^e ARR.

Dans cet immeuble, on demande l'autorisation de démolir les trois grandes souches de cheminée anciennes.

La Commission émet un vœu contre leur disparition et, d'une manière générale, pour la conservation des cheminées anciennes afin de ne pas gravement altérer le paysage parisien.

10 RUE LE VERRIER, 6^e ARR.

La Commission renouvelle les vœux formulés en mars et juillet 2003 en faveur de la conservation des décors et de l'escalier de cet hôtel particulier édifié par l'architecte Henri Tassu pour sa famille en 1888.

27 RUE DE ROME, 8^e ARR.

Il s'agit ici d'un projet de transformation radicale des intérieurs de cet immeuble bâti en 1875 qui a pourtant conservé tous ses décors. La Commission a convaincu l'architecte de modifier son projet. M. Joste remarque que sur la façade de l'immeuble, six fenêtres ont été transformées par un vitrage placé à l'extérieur, sans doute en dépit de la loi puisque le 8^e arrondissement dans son ensemble est un site classé.

6 AVENUE FREMIET, 16^e ARR.

Le bâtiment est situé dans une rue de lotissement, réalisé en 1912 par l'architecte Albert Vêque, élève de Laloux. Le pétitionnaire demande la transformation intérieure, aussi la Commission se prononce-t-elle en faveur d'une surveillance vigilante du projet afin de s'assurer que les éléments conservés du bâtiment ne soient pas détruits. La décision de prendre un vœu est suspendue à une visite des intérieurs.

64 BOULEVARD FLANDRIN, 149 RUE DE LONGCHAMP, 2 RUE DE MONTEVIDEO, 16^e ARR.



Cet immeuble a été construit en 1930 par Jean de La Morinerie pour Louis Fricotelle. M. Loyer souligne que si l'écriture architecturale est relativement sèche à l'extérieur, il s'agit en réalité d'un ensemble assez complexe et fort intéressant. Le bâtiment, à usage mixte, propose des bureaux et des logements de divers types dont les services sont tous reportés sur un côté de l'immeuble, à proximité du petit escalier dont la travée est clairement visible sur la rue de Montevideo. Cette distribution à variation entre niveaux et travées est particulièrement lisible en façade, tout comme dans les parties hautes dont les gradins correspondent aux

terrasses des appartements les plus luxueux. L'intérieur de l'immeuble a déjà souffert et seuls les derniers niveaux conservent quelques éléments des décors originaux. Il reste surtout les liaisons verticales des deux appartements principaux, l'un en duplex et l'autre en triplex. Ce dernier a conservé son escalier circulaire avec son ascenseur au centre, d'un très beau dessin Art Déco.

M. Loyer propose qu'un vœu soit pris en faveur d'une conservation maximale des distributions intérieures de cet immeuble et de ses escaliers. Le vœu est adopté.

Escaliers

3 RUE DES DÉCHARGEURS, 1^e ARR.

A l'intérieur de la cour de ce petit immeuble du XVII^e siècle se trouvait un escalier d'origine. Victime d'un incendie, il a été totalement ravagé et le pétitionnaire demande l'autorisation d'en démolir les derniers vestiges pour le reconstruire. La Commission ne s'y oppose pas.

43 RUE DES ARCHIVES, 2 RUE RAMBUTEAU, 3^e ARR.

Il est demandé ici l'autorisation d'installer un ascenseur dans la cage d'escalier de ce célèbre immeuble de 1839. Cette opération entraînerait la disparition de la partie centrale de l'escalier, de la rampe et de ses barreaux.

L'ensemble étant dans son état d'origine, la Commission forme le vœu que cet escalier ne soit pas altéré.

9 RUE SIMON-LE-FRANC, 4^e ARR.

Il s'agit d'un ensemble de bâtiments situés à proximité du centre Beaubourg. Les deux immeubles datent du XVII^e siècle et sont dans un état extrêmement mauvais. Le bâtiment du fond qui s'écroule sera probablement démolé et reconstruit. Il existe néanmoins un escalier très intéressant, pris entre deux courettes, qui sera conservé. Quant au bâtiment sur rue – une ancienne maison à colombage en charpente de bois –, il est protégé au titre du plan de sauvegarde.

5 QUAI DE MONTEBELLO, 6 RUE DES GRANDS DEGRÉS, 5^e ARR.

Il s'agit d'un bâtiment surélevé à plusieurs reprises et très transformé. Y demeure cependant un escalier ancien qui prend jour sur la cour par un passage ouvert au rez-de-chaussée et fermé dans les étages. Entre la destruction de l'escalier et l'installation d'un ascenseur vitré dans l'angle de la cour, la Commission choisit la seconde proposition qui conserve l'escalier ancien.

Combles et toitures

93 RUE BEAUBOURG, 3^e ARR.

Il est demandé la transformation d'une lucarne sur cet honorable immeuble d'Ancien Régime. On souhaite prendre modèle sur une lucarne voisine dessinée en dépit de tout respect de la tradition parisienne.

La Commission forme le vœu que la lucarne ancienne soit conservée ou bien reconstruite à l'identique.

9 PLACE DU GÉNÉRAL BEURET, 92-94 RUE CAMBRONNE, 15^e ARR.

La Commission forme le vœu que le dessin de la surélévation projetée sur cet élégant immeuble du milieu du XIX^e siècle soit conforme à son style d'origine.

Façades et décors extérieurs

20-22 RUE DE TURENNE, 1 RUE DES FRANCS BOURGEOIS, 4^e ARR.

M. Loyer présente le projet de réaménagement de la cour de cet immeuble édifié par Joachim Richard dans les années 1920, cour désormais commune à celle de l'hôtel de Montbrun donnant sur la place des Vosges (1606-1607). Il est demandé l'autorisation de régulariser les baies des premiers niveaux, correspondant à des bureaux, en les harmonisant avec celles des étages d'habitation, plus étroites. Il est également prévu de supprimer les circulations extérieures et d'unifier la couleur des façades en dissimulant les briques sous un enduit blanc. Cette opération consiste à rendre les façades postérieures de l'immeuble aussi neutres que possible afin de les "adapter" à celles de l'hôtel particulier du XVII^e siècle. M. Loyer estime que cette démarche n'est pas respectueuse de l'intégrité du bâtiment, œuvre de l'un des créateurs des constructions en béton armé à Paris, que le Ministère de la Culture avait envisagé d'inscrire à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. *La Commission forme donc un vœu en faveur du respect de l'intégrité de l'immeuble de Joachim Richard et de la conservation des dispositions actuelles de ses façades sur cour.* En revanche, elle ne s'oppose pas à la construction envisagée d'une tourelle jouxtant l'hôtel de Montbrun.

15-17 RUE D'ATHÈNES, 26-28 RUE DE LONDRES, 9^e ARR.

L'immeuble, siège de l'ancienne compagnie centrale d'éclairage par le gaz, est l'œuvre de l'architecte Elie Roussi en 1879. Le projet consiste à conserver les dispositions de cette façade et l'ensemble des décors intérieurs ; en revanche, on demande l'autorisation de démolir deux bâtiments très transformés, situés dans la partie arrière. La Commission ne s'y oppose pas.

Démolitions totales

10-12 RUE SAINT-GILLES, 3^e ARR.

La demande fait partie d'une opération gérée dans le cadre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais. Elle concerne la Cour de Venise, rue Saint-Gilles.

L'apparence extérieure du bâtiment n'est pas exceptionnelle, mais l'on trouve à l'intérieur le départ d'un superbe escalier du XVII^e siècle, qui sera conservé. Le Plan de Sauvegarde prévoit la démolition des bâtiments situés à l'avant de la parcelle – de petites loges dont certaines sont dans leur état d'origine et d'autres qui ont été reconstruites en béton armé. Une étude récente a montré que l'ensemble des bâtiments datait des années 1830-1840 et constituait une cour industrielle cohérente avec, au rez-de-chaussée, des ateliers et, à l'étage, des logements. La Commission des Secteurs Sauvegardés a donc proposé le maintien de l'organisation actuelle de la cour, ce dont la Commission du Vieux Paris se réjouit. La Commission n'adopte pas de vœu mais souligne par la voix de M. Babelon son intérêt pour la conservation de l'organisation générale de l'ensemble.

4-6 RUE VALETTE, 13 IMPASSE CHARTIÈRE, 5^e ARR.

Il s'agit du Collège Sainte-Barbe pour lequel on demande l'autorisation de démolir des annexes. La Commission ne s'y oppose pas.

95 RUE DU CHERCHE-MIDI, 6^e ARR.

Il s'agit de la démolition d'un bâtiment en fond de parcelle. L'opération permettra de dégager et de mettre en valeur l'édifice principal, une très belle maison néo-classique, l'hôtel Chambon. La Commission s'en félicite.



6 RUE CRÉBILLON, 21 RUE CONDÉ, 6^e ARR.

La Commission renouvelle les vœux qu'elle avait déjà formés en faveur de la conservation du bâtiment d'un étage, datant du début du XIX^e siècle, qui abritait l'ancienne brûlerie Meslay. Malheureusement, les travaux de démolition ont déjà commencé ; la Mairie s'est opposée avec force au projet, allant jusqu'à refuser le permis de construire, mais elle a été condamnée à en accorder une partie.

10 BOULEVARD DES CAPUCINES, 6-8 PLACE DE L'OPÉRA, 9^e ARR.

Cet immeuble dont on demande la démolition avait été décoré par Henri Sauvage au début de sa carrière et une partie des décors a été préservée. M. Loyer estime que lors de la démolition du décor actuel, il faudrait assurer un suivi quasi archéologique du chantier afin de voir ce qui est encore en place pour connaître les dispositions d'origine du magasin de Sauvage.

La Commission émet donc un vœu pour la surveillance du chantier et des éventuelles traces de la boutique d'Henri Sauvage.

107 RUE DU FAUBOURG SAINT-DENIS, 1-5 SQUARE ALBAN SATRAGNE, 10^e ARR.



Il s'agit de l'ancienne prison Saint-Lazare dont l'une des annexes, une ancienne école d'infirmières des années 1930, est vouée à la démolition. Le bâtiment est intéressant, mais sa situation en fond de parcelle pose problème. Dans les années 1930, un somptueux ensemble conventuel a disparu et a été remplacé par le square actuel. Seul un bâtiment dû à Louis-Pierre Baltard a été conservé (avec un dernier étage dont on doute qu'il soit d'origine car il ne figure pas sur le projet initial de Baltard), ainsi que la chapelle qui l'accompagne. La très belle cour, ordonnancée à l'italienne, existe encore. Comparé à une photographie prise par la Commission dans les années 1920, l'état actuel de l'intérieur de la chapelle est effrayant, le bâtiment ayant servi d'amphithéâtre pour l'enseignement de la médecine. Toutefois, sous

cet aspect peu engageant, les volumes et les décors sont encore très bien conservés. M. Loyer souhaite que la Commission suive très attentivement le projet de réhabilitation en cours, afin d'assurer au bâtiment de Baltard la meilleure présentation possible. M. Joste suggère une demande d'inscription au titre des Monuments Historiques des bâtiments subsistants. M. Loyer pense que l'attention de la Commission devrait alors se porter prioritairement sur le bâtiment et la chapelle de Baltard.

107-111 RUE DE MONTREUIL, 11^e ARR.

Il s'agit de la démolition d'un garage qui constitue un appendice à une maison qui est, elle, conservée. Le bâtiment concerné étant très médiocre et mal intégré dans le rythme de la rue de Montreuil, la Commission ne s'oppose pas à sa destruction.

81 RUE CHEVALERET, 13^e ARR.

La Commission renouvelle son vœu formé en mai 2003 en faveur de la conservation intégrale et de la restauration du bâtiment sur rue.

61-63 RUE DAMESME, 13^e ARR.

La Commission ne s'oppose à la demande de démolition totale de cette maison, mais forme à cette occasion le vœu que la construction future respecte la diversité des niveaux de corniche des immeubles avoisinants et ne porte pas atteinte à la maison d'angle avec l'impasse Damesme.

7-23 RUE BROUSSAIS, 1-11 RUE CABANIS, 2-20 RUE D'ALÉSIA, 68-106 RUE DE LA SANTÉ, 14^e ARR.

Cette petite maison des années 1940, complètement en dehors de la trame générale de la rue, est appelée à disparaître. La Commission ne s'y oppose pas.

24-28 RUE AUGUSTE CHABRIÈRES, 250 RUE DE LA CROIX NIVERT, 14^e ARR.

La Commission renouvelle son vœu pour que le gabarit des constructions appelées à remplacer celles qui vont être démolies s'accorde avec l'environnement.

3-7 RUE PIERRE LABROUSSE, 163-185 RUE RAYMOND LOSSERAND, 14^e ARR.

On demande la démolition d'une série de pavillons en brique qui s'agencent de part et d'autre de la chapelle de l'hôpital Saint-Joseph. La Commission ne s'y oppose pas.

66-68 RUE DES PLANTES, 2-30 RUE GIORDANO BRUNO, 14^e ARR.

Il s'agit ici de démolir un pavillon de brique des années 1930 ; l'édifice n'est pas d'une architecture remarquable et il n'est pas en alignement avec les immeubles voisins, de construction moderne. L'ensemble ne forme pas un spectacle urbain très harmonieux. M. Werner objecte que la maison en elle-même est intéressante et qu'il faudrait, avant de se prononcer, savoir ce par quoi elle va être remplacée. M. Loyer rappelle que la Commission n'a pas à se prononcer sur les projets. Aucun vœu de conservation n'est adopté.

3 PASSAGE DES ENTREPRENEURS, 15^e ARR.

Il s'agit d'une maison en briques, datant probablement des années 1860, dernier vestige de l'occupation traditionnelle de ce passage. *Sur proposition de Mgr de Germiny et de M. Werner, la Commission forme le vœu que cette maison soit préservée comme témoin de l'histoire de ce passage par ailleurs très reconstruit, et comme exemple d'un type de construction caractéristique de cet arrondissement.*



112-114 RUE DU THÉÂTRE, 15^e ARR.

La Commission émet le vœu que ces maisons de faubourg sur la rue ne soient pas démolies, comme elle l'a exprimé en juillet et en octobre 2002 à propos des n^{os} 114 et 116 de la même rue.

31-35, 41-43 RUE DES VOLONTAIRES, 15^e ARR.

L'Institut Pasteur demande la démolition des deux ailes en briques des années 1860, perpendiculaires à la rue, alors que l'aile du fond serait conservée. La Commission s'inquiète de la disparition de l'ensemble constitué par ces trois bâtiments. Sur proposition de M. Bravo, il est convenu de reconsidérer le projet avec l'Institut Pasteur.

20 RUE EMILE DUPLOYÉ, 18^e ARR.

La Commission ne s'oppose pas à la démolition de cet ensemble.

5-7 RUE DE L'ESCAUT, 19^e ARR.



On demande la démolition de deux maisons représentatives dans ces secteurs de faubourg. Comme cela se produit fréquemment, il s'agit de la disparition systématique des petites maisons dans les quartiers extérieurs. Le projet prévu pour remplacer ces maisons n'étant pas encore connu, la Commission attend pour prendre position de plus amples informations. M. Joste suggère que la Commission émette tout de même un vœu d'ordre général pour le maintien de ce type de construction basse, mais Mme Mazetier, présidente de séance, doute de l'efficacité d'un vœu à portée trop générale. En revanche elle estime nécessaire qu'une attention soutenue soit portée systématiquement à ces bâtiments de petite échelle.

Crédit photographique : Monsieur Marc LELIEVRE, DHAAP

La prochaine séance est fixée au mardi 10 février 2004.